

D.I.V.E.

Christine BORDAS

Responsable Administrative et Financière

☎ : 05.61.50.40.96

Pôle des Etudiants en situation de Handicap

Emilie ZOÏA

Responsable de Pôle

☎ : 05.61.50.41.62

CFVU du 05/06/2025

**CALENDRIER DE TRAITEMENT
DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026**

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2025/2026 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable soit au titre de l'année universitaire soit pour l'ensemble du cycle (Licence ou Master).

	1^{er} semestre	2nd semestre	2^{de} chance du SED
Date butoir	14 novembre 2025	13 mars 2026	13 mai 2026
A noter	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2 nd semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour les évaluations de la 2 ^{de} chance du SED	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte.